

NOUVELLES DE L'A.E.P.U

Mars 1996
N° 7

Sommaire

• Compte-rendu de l'A.G. du 25/11/95, par J.-M. Fabre	p. 02
• Bilan financier de 1995, par Cl. Navarro	p. 06
• Compte-rendu du bureau du 17/02/96, par J.-M. Fabre	p. 07
• Liste des correspondants locaux (actualisée au 1/3/96)	p. 08
• Bilan des adhésions 1995, par Cl. Navarro	p. 09
• Complément d'informations sur l'annuaire recherche, par J.-F. Camus	p. 10
• Complément d'informations sur le code de déontologie, par M. Carlier	p. 10
→ • Informations sur le C.N.U., par C. Guillevic	p. 11
• Calendrier des prochaines réunions	p. 15
• Bulletin d'adhésion ou de renouvellement	p. 16

Compte-rendu de l'A.G. du 25 novembre 1995

29 membres étaient présents, 9 représentés (Air Inter et la SNCF étaient à l'époque dans la tourmente).

Ordre du jour :

1. Rapport d'activité du bureau sortant
2. Election du nouveau bureau

1. Rapport d'activité du bureau sortant

Le président rappelle à l'assemblée que l'AEPU célèbre cette année son 20^e anniversaire puisque c'est en 1975 qu'ont été déposés les premiers statuts de notre association.

Il présente un bilan des activités de l'AEPU depuis l'élection de l'actuel bureau, en novembre 1993, dont voici le résumé.

1. 1. Travaux des commissions.

La **commission pédagogique**, animée au début par J.-D. Bagot et aujourd'hui par M.-C. Fourment, termine actuellement un premier état de la mise en place du 1er cycle rénové. Il convient également de souligner l'excellent travail qui a abouti à la publication du *Panorama national des formations de 3e cycle en psychologie*. Ce Panorama a été présenté à l'occasion de la 3e foire aux TP tenue à l'initiative de la commission, en relation avec nos collègues de Paris VIII qui l'ont organisée et accueillie.

La **commission recherche** a été réactivée en janvier 1995 sous la co-responsabilité de Michèle Carlier et Claire Leconte. La deuxième édition de l'annuaire de la recherche universitaire en psychologie est sur le point d'être publiée. Cette édition, réactualisée, est beaucoup plus complète que la première édition et sera un outil de travail important, à côté des deux réalisations récentes que sont l'annuaire des enseignants et le panorama des formations de troisième cycle. La commission a lancé une réflexion sur la recherche en psychologie à l'Université et au CNRS et a entrepris une étude sur le financement des recherches. Cette étude est motivée par l'accroissement des difficultés de financement des thèses.

La **commission déontologie** dont J.-M. Petot est responsable, a pour l'heure intégré son activité dans celle du groupe de concertation AEPU - ANOP - SFP qui sous la responsabilité d'O. Bourguignon, élabore le nouveau code de déontologie des psychologues.

1.2. Sections

Maintien de l'activité de la **section psychologie clinique et psychopathologie**, sous la présidence de B. Gibello. C'est l'unique section de spécialité, parmi celles qui sont prévues par les statuts de l'AEPU, à poursuivre ainsi un travail qui correspond à l'évidence à un besoin spécifique.

1.3. le bureau de l'AEPU

Parmi les activités du bureau, mentionnons la publication de la septième édition de *l'Annuaire des enseignants de Psychologie* dont l'actualisation continue est assurée par les *Nouvelles de l'AEPU*.

Le bureau a entretenu des relations régulières avec l'ANOP et le SNP qui ont permis d'améliorer notre compréhension réciproque et d'envisager une participation de l'AEPU aux activités de la fédération européenne.

En liaison avec la commission déontologie, le bureau a participé aux activités du groupe de coordination AEPU - ANOP - SFP. Une réunion de synthèse a eu lieu le 24 juin 1995. Le code sera terminé fin mars 1996, proposé à l'adoption des trois organisations, puis sera soumis à toutes les associations de psychologues en juin 1996. Un comité de liaison permanent sera alors mis en place, chargé du suivi de sa mise en oeuvre.

L'activité du bureau s'est enfin manifestée par des interventions ponctuelles auprès du Ministère, effectuées dans le but de réagir à des problèmes d'actualité, de faire entendre le point de vue des universitaires de la psychologie et de faire prévaloir nos options. Dans certaines négociations, notre association représente un poids qu'il est légitime d'utiliser.

A l'occasion de ce rapport d'activité le Président estime que les réunions de bureau pourraient être plus fréquentes et qu'il pourrait y avoir par contre moins d'assemblées générales. Cette appréciation s'appuie sur l'activité qu'ont manifestée les correspondants au cours de l'année. Ils comptent parmi les relais essentiels de la vie de l'association. Dans cette logique les *Nouvelles de l'AEPU* doit devenir le journal de l'association en publiant des informations en provenance du bureau, des correspondants, des articles sur l'enseignement, la recherche. Une **commission publications** serait constituée des membres actifs - aujourd'hui G. Amy, N. Cascino, C. Navarro - le président et le secrétaire étant membres de droit.

- Le rapport moral est soumis au vote de l'assemblée.
=> Il est adopté à l'unanimité des votants.

- Le trésorier expose son rapport.

=> L'assemblée souhaite que le rapport financier soit porté à la connaissance des membres de l'association quinze jours avant la date de l'AG. (cf. document joint en p. 6).

=> Le rapport financier est soumis au vote de l'assemblée.

=> L'A.G. approuve le rapport financier pour l'année 1994 et donne quitus au trésorier à l'unanimité. Le rapport financier concernant l'année 1995 sera présenté à la prochaine A.G.

2. Election d'un nouveau bureau

B. Gaffié et J.-P. Pétard, membres du bureau sortant, ne souhaitent pas se présenter pour un nouveau mandat.

• Les candidats sont :

- Jean-Marc Fabre, candidat à la fonction de Président ;
- Jean-François Camus, candidat à la fonction de Secrétaire ;
- Claude Navarro, candidat à la fonction de Trésorier.

• Votants : 35 (26 membres présents et 9 ayant donné mandat)

• Votes exprimés : 35

- Jean-Marc Fabre : 34 voix pour et 1 abstention ;
- Jean-François Camus : 34 voix pour et 1 abstention ;
- Claude Navarro : 34 voix pour et 1 abstention.

=> Le bureau est proclamé élu.

• L'assemblée générale se poursuit sous la présidence de J.-M. Fabre, réélu président de l'A.E.P.U., qui propose de faire le point sur les travaux des commissions.

de Reims → Pour la commission pédagogique, M.-C. Fourment informe l'assemblée que la quatrième foire au TD aura lieu les 29 et 30 mars 1996 à Reims. Une équipe mise en place par J.-F. Camus, assure la préparation de la manifestation en liaison avec la commission pédagogique. Par ailleurs l'analyse de la rénovation du premier cycle est en voie d'achèvement. Enfin la commission pédagogique envisage de réaliser une mise à jour du *Panorama national des formations de 3e cycle en psychologie* et, pour ce faire, la collaboration de nouveaux collègues est souhaitée. M.-C. Fourment demande en conclusion que le budget attribué à la commission passe de 5 000 F à 8 000 F.

C. Jeoffrion, correspondante de l'A.E.P.U. à Nantes, se porte candidate pour travailler à la mise à jour du *Panorama*.

J.-M. Petot, responsable de la commission déontologie, précise qu'une réunion du groupe de rédaction du code de déontologie est prévue courant janvier.

J.-F. Camus, au nom de la commission recherche, fait le point sur l'annuaire de la recherche universitaire. Environ 700 réponses nous sont parvenues aujourd'hui (la 1ère édition de 1991 en avait recensé 280). M. Cornaton s'occupe de la fabrication de l'annuaire à Lyon. Une subvention du MENESR a été envisagée et J.-F. Camus propose de rechercher des informations précises sur ce sujet. La livraison est prévue en janvier 1996.

Le président évoque des difficultés liées à la mise en place de la rénovation du 2e cycle à Lille III. L'AG donne mandat au bureau pour s'informer sur la question.

Enfin, il est fait état des résultats des élections au CNU (voir plus loin le tableau relatif à sa composition complète, comprenant aussi les membres nommés).

J.-M. Fabre

Bilan financier de 1995

<i>Recettes de l'année 1995</i>			<i>Dépenses de l'année 1995</i>		
307 COTISATIONS Σ: 51 850,00 F			FRAIS GENERAUX Σ: 49 378,33 F		
291	170,00 F	49 470,00 F	Frais de secrétariat	4 831,80 F	
15	150,00 F	2 250,00 F	Coût "Nouvelles AEPU"	5 235,12 F	
1	130,00 F	130,00 F	Frais déplacement du bureau	25 744,00 F	
			Repas correspondants AEPU	1 167,00 F	
			Commission Pédagogique	4 676,50 F	
			Commission Déontologie	4 627,91 F	
			Commission Clinique	196,00 F	
			Commission Recherche	500,00 F	
			Cotisation S.F.P. 1995	2 400,00 F	
VENTE DOCUMENTS Σ: 5 920,00 F			ANNUAIRES Σ: 21 673,06 F		
Annuaire Recherche (3 ex.) 90,00 F			Tirage "Annuaire AEPU" 20 953,06 F		
Annuaire AEPU (146 ex.) 5 120,00 F			Envoi brochures "Panorama" 720,00 F		
Panorama 3e Cycle (18 ex.) 680,00 F					
Autre (1 rapport) 30,00 F					
JOURNEES DEONTO. Σ: 480,00 F			JOURNEES DEONTO. Σ: 480,00 F		
16 inscriptions x 30 F. 480,00 F			Remboursement SFP inscriptions 480,00 F		
AUTRE Σ: 2 380,00 F			AUTRE Σ: 2 000,00 F		
Retard cotisations 1994 2 380,00 F (15 à 150 F. et 1 à 130 F.)			Retard Cotisation S.F.P. 1994 2 000,00 F		

Σ recettes: 60 630,00 F

Σ dépenses: 73 531,39 F

BALANCE DES COMPTES NEGATIVE: -12 901,39 F

MOUVEMENTS BANCAIRES				COMPARAISONS		
				1994	1995	
Solde C.C.F. au	01/01/1995	592,95 F	compte fermé	Nb de cotisants	274 (+16)	298
Vente SICAV	<i>courant 95</i>	36 585,26 F	SICAV vendues	Cotisations	41 170,00 F	51 850,00 F
Solde B.P. au	01/01/1995	2 646,07 F	mvt interne BP	Frais généraux	41 757,05 F	49 378,33 F
Livret->Compte	<i>courant 95</i>	30 000,00 F	mvt interne BP	Dépenses spécifiques	25 737,79 F	24 153,06 F
Solde Livret au	31/12/1995	393,85 F	mvt interne BP	Recettes spécifiques	16 750,62 F	8 780,00 F
DISPONIBLE au 31/12/1995				Solde	-9 574,22 F	-12 901,39 F

COMMENTAIRES DU TRESORIER

La balance négative des comptes (trop de dépenses par rapport aux recettes) ne doit pas être considérée comme problématique. Elle est liée essentiellement au coût du tirage de "L'Annuaire des Enseignants" dont on peut penser qu'il sera progressivement amorti.

Le reste est en équilibre:

- * L'augmentation des frais généraux par rapport à 1994 est amorti par le nouveau tarif des cotisations;
- * Le paiement de la Cotisation SFP 1994 est compensé par la rentrée de quelques cotisations AEPU 1994.

Cl. Navarro

Compte-rendu du bureau du 17 Février 1996

Le Bureau a traité les points suivants: avancement des travaux relatifs au code de déontologie, rapport financier détaillé de l'année 1995 et budget 1996, publication de la nouvelle version de l'annuaire recherche, organisation de la foire aux TP-TD des 29 et 30 mars.

- sur le code de déontologie la discussion a porté essentiellement sur les points qui concernent les activités d'enseignement et de recherche. Le Bureau considère que le code ne doit pas afficher de conditions trop contraignantes, qui auraient pour conséquence de rendre plus difficiles certains aspects de l'activité des enseignants-chercheurs, conditions qui seraient motivées par des préoccupations trop particulières pour un code à portée générale.

- l'étude du code de déontologie a conduit le Bureau à se pencher sur la question de l'évolution des structures professionnelles que se donne la communauté des psychologues, des enseignants et chercheurs en psychologie. Il réaffirme son attachement à une réunification de l'ensemble de la communauté dans un cadre fédératif, qui préserverait l'autonomie des organisations qui comme l'AEPU s'adressent à une catégorie particulière de professionnels et dont la légitimité est indiscutable. A la suite des discussions qui ont eu lieu en 1994 et 1995 avec l'ANOP, le Bureau réaffirme son attachement à une association reconnue des praticiens à certains éléments de la formation des psychologues, ainsi que le principe de l'autorité des enseignants-chercheurs sur les programmes et les diplômes, dans le cadre des procédures contractuelles qui associent les universités et le ministère de tutelle.

- Le coût de l'annuaire recherche est préoccupant, en particulier en raison de l'ampleur inattendue du travail de relecture, correction et mise en forme des fiches qui ont été transmises par bon nombre de collègues à la commission recherche. Cette commission trouve un motif de satisfaction dans le nombre important de réponses reçues, qui montre que les collègues ont pour la plupart compris l'utilité de cet outil de travail, ouvert et sans exclusive. Un appel est lancé aux UFR pour qu'elles participent au financement de l'annuaire, et un dossier est à nouveau présenté à la Mission Scientifique et Technique pour obtenir une subvention.

- La préparation de la foire aux TP-TD doit être accélérée, par une collaboration plus étroite entre les organisateurs locaux, de l'Université de Reims, et la commission pédagogique. A un peu plus d'un mois de cette manifestation, les informations ne semblent pas avoir suffisamment circulé dans les différentes UFR et les réponses et propositions de participation sont trop peu nombreuses. Des dispositions sont prises en vue d'assurer la réussite de cette foire. Rappelons que tous les deux ans, la foire aux TP-TD de l'AEPU permet à la fois de faire connaître des initiatives originales, de diversifier nos lieux de rencontre et d'organiser des échanges sur des points fondamentaux de notre activité.

Enfin, le Bureau a fixé les dates des prochaines réunions (rue Serpente) : Assemblée Générale le 1er juin (9H30-13H), réunion des correspondants le 29 juin à 10H (avec déjeuner commun).

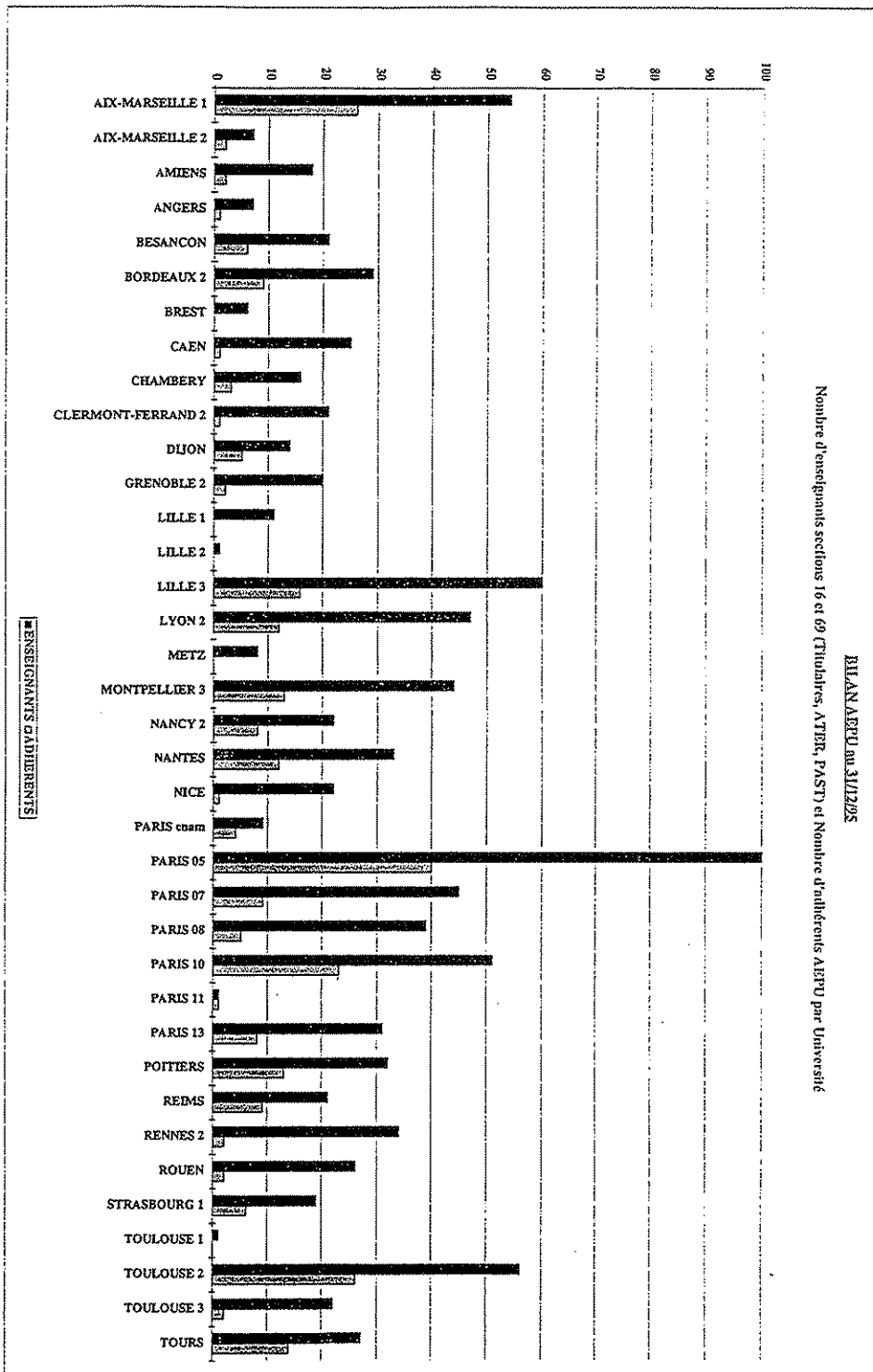
J.-M. Fabre

Liste des correspondants locaux AEPU

(liste actualisée au 1/3/96)

<u>ACADEMIE</u>	<u>NOM</u>	<u>UNIVERSITE</u>
Aix-Marseille:	Monique VION	(Aix-Marseille 1)
Amiens:	Lucy BAUGNET	(Picardie Jules Verne)
Besancon:	Jean-Pierre l'HOTE	(Franche-Comté)
Bordeaux:	George REDDE	(Bordeaux 2)
Caen:	?	
Clermont-Ferrand:	Michel CHAMBON	(Clermont-Ferrand 2)
Corse:	?	
Dijon:	Jean-Emile GOMBERT	(Bourgogne)
Grenoble (Grenoble):	Françoise BONTHOUX	(Grenoble 2)
Grenoble (Chambéry):	Jean-Luc ROULIN	(Savoie)
Lille:	Claire LECONTE	(Lille 3)
Limoges:	?	
Lyon:	Michel CORNATON	(Lyon 2)
Montpellier:	Jean-Marc RAMOS	(Montpellier 3)
Nancy-Metz (Metz):	G. Nicolas FISHER	(Metz)
Nancy-Metz (Nancy):	Françoise LUGASSY	(Nancy 2)
Nantes (Angers):	Michel GARDAZ	(Angers)
Nantes (Nantes):	Christine GEOFFRION	(Nantes)
Nice:	Françoise ROUGEUL	(Nice-Sophia Antipolis)
Orléans-Tours:	Christine POIRIER	(Tours)
Paris 5:	Annick CARTRON	(René Descartes)
Paris 7:	David FUCHS	(Centre Censier)
Paris 8:	Nielle PUIG-VERGES	(Vincennes/St Denis)
Paris 10:	Dominique ENGELHART	(Versailles)
Paris 13:	Marie-Claude FOURMENT	(Paris Nord)
Paris CNAM:	Marie SANTIAGO	(CNAM)
Poitiers:	Michèle GUIDETTI	(Poitiers)
Reims:	Michèle CARLIER	(Champagne-Ardenne)
Rennes (Brest):	Pascale PLANCHE	(Bretagne Occidentale)
Rennes (Rennes):	Michel DELEAU	(Rennes 2)
Rouen:	Daniel MELLIER	(Rouen)
Strasbourg:	Dominique WEILL	(Strasbourg 1)
Toulouse:	Bernard GAFFIE	(Toulouse 2)

Bilan des adhésions 1995



ENSEIGNANTS ADHÉRENTS

Cl. Navarro

Complément d'infos sur l'annuaire recherche

Rectificatif concernant les laboratoires de recherche de l'UFR Institut de Psychologie, Université Paris-V:

* Laboratoire de Psychologie Clinique et de Psychopathologie (en instance de reconnaissance par le Ministère)

Directeur : Catherine Chabert.

Centre Henri Piéron, 28 rue Serpente, 75006-Paris.

* Laboratoire Cognition et Développement (en Instance de création par Le CNRS)

Directeur : Michelle Kail

Centre Henri Piéron, 28 rue Serpente, 75006-Paris.

* Laboratoire d'Ergonomie Informatique, EA 1753

Directeur Jean-Claude Spérandio

* Laboratoire d'Ergonomie Informatique :

tél : **42 86 20 74**

45, rue des Saints-Pères, 75006-Paris.

* Laboratoire de Psychologie Clinique et de Psychopathologie

tél : **40 51 98 17.**

Le numéro de téléphone de Michèlle Kail est le 40 51 98 26.

J.-F. Camus

Complément d'infos sur le code de déontologie

La première version a été envoyée aux organisations de psychologues et aux directeurs d'UFR. Les remarques et les demandes de modifications devaient parvenir à Odile Bourguignon au plus tard le 10 février. Le vendredi **22 mars**, le groupe de concertation se réunit pour rédiger la forme qui sera présentée aux votes des différentes associations. Le code devra donc être proposé pour vote lors d'une assemblée générale de l'A.E.P.U. Le samedi **22 juin** les bureaux et conseils d'administration de toutes les associations de psychologues sont invités à se rencontrer.

Les objectifs de la réunion : affirmer les options éthiques et déontologiques de la profession et discuter des perspectives ouvertes par l'adoption du code.

M. Carlier

Informations sur le C.N.U.

I - CRITERES DE QUALIFICATION (CNU 16ème Section)

Ces critères ont été élaborés et appliqués lors du précédent CNU. C.Guillevic proposera que le CNU qu'il préside les reprennent en les adaptant aux nouvelles modalités de recrutement. Leur publication sera proposée aux "Nouvelles de l'AEPU", à la "Lettre de la SFP" et au "Bulletin de la SELF".

MAITRES DE CONFÉRENCES	PROFESSEURS
<ul style="list-style-type: none"> • <u>Formation initiale en psychologie:</u> A défaut, les travaux de recherche doivent avoir été publiés depuis plusieurs années dans des revues clairement identifiées comme des revues de psychologie. 	<ul style="list-style-type: none"> • <u>Formation initiale en psychologie:</u> Mêmes exigences que pour les Maîtres de Conférence.
<ul style="list-style-type: none"> • <u>Rapport de thèse positif et argumenté:</u> Il est difficile de se lier aux mentions, certaines mentions Très Honorable à l'unanimité étant assorties d'un rapport dans lequel plusieurs membres du jury expriment des réserves tout à fait importantes. A défaut d'un rapport positif, une attention particulière sera portée aux publications. 	<ul style="list-style-type: none"> • <u>Rapport positif de soutenance de Thèse d'État ou du Diplôme d'Habilitation à diriger des recherches:</u> L'appréciation de cet élément est particulièrement délicate: la relative imprécision des textes concernant l'habilitation semble avoir introduit des niveaux d'exigence extrêmement différents d'une Université à l'autre, quand ce n'est pas d'un jury à l'autre. Les rapporteurs s'attacheront à rendre compte du contenu des Habilitations et, dans l'incertitude une attention particulière sera portée à la qualité des publications.
<ul style="list-style-type: none"> • <u>Publications:</u> Le nombre des publications requis dépend de la date de soutenance de la thèse. En cas de soutenance récente, le dossier doit comporter une ou deux publications soumises ou sous presse, dont le rapporteur peut rendre compte. En cas de soutenance plus ancienne, le rythme moyen d'une publication tous les deux ans paraît acceptable. Ce critère sera modulé par la récence de publications: une absence de publications dans les deux ou trois dernières années, quel que soit leur nombre total, sera considéré comme un élément défavorable: à l'inverse un nombre total restreint pourra être compensé par une importante activité de publication dans les dernières années. Il est important que les candidats publient dans des supports à comité de lecture. Cependant seront considérées, outre les publications de ce type, les productions, quelle que soit leur nature, qui seront jointes au dossier et sur lesquelles le rapporteur pourra formuler une appréciation positive. 	<ul style="list-style-type: none"> • <u>Publications:</u> La lecture de ce critère est lié à ce qui a été dit sur les habilitations. L'activité de recherche ne peut être estimée qu'à partir de ce qui en est communiqué à la communauté scientifique. Dans ce domaine l'accent sera mis essentiellement sur la récence des publications. La prise en considération des supports à comité de lecture sera un critère essentiel.

<p>• <u>Une expérience minimale d'enseignement de la psychologie comme chargé de cours:</u> L'application de ce critère est parfois difficile, les dossiers étant souvent trop elliptiques sur ce point pourtant très important. Les candidats devront cependant fournir tous les éléments susceptibles d'éclairer le GNU sur leurs capacités à exercer des fonctions d'enseignement.</p>	<p>• <u>Une solide expérience de l'enseignement:</u> Cet enseignement doit avoir été un enseignement de la psychologie. Une expérience de la direction de recherche (direction de maîtrises, participations à l'encadrement de DEA) sera en outre requise. La diversité des contenus et des niveaux d'intervention, la production de documents pédagogiques (polycop, manuels, doc. audiovisuels, logiciels de TP et TD, étude de cas, etc.) seront appréciées à partir de leur présentation dans une fiche synthétique que les candidats sont encouragés à joindre à leur dossier. L'encadrement des travaux individuels d'étudiants (mémoire, stage) sera prise en compte.</p>
<p>• <u>L'insertion dans une équipe de recherche connue:</u> Ce point paraît constituer une garantie de la continuité de l'activité scientifique après le recrutement. S'agissant des dossiers de psychologie clinique et pathologique, l'existence d'une pratique clinique effective sera, en outre, considérée comme déterminante.</p>	<p>• <u>La capacité à s'insérer et à animer une équipe de recherche:</u> S'agissant d'emplois de Professeurs, la problématique de recherche devra être actuelle et offrir des perspectives permettant d'y associer de jeunes chercheurs (ce point n'étant pas toujours évalué dans la soutenance de la Thèse d'État ni paradoxalement, dans la soutenance du Diplôme d'Habilitation).</p>
<p>• <u>La participation à des responsabilités collectives ne constituera qu'un critère d'appoint positif.</u></p>	<p>• <u>Participation aux responsabilités collectives:</u> Elles seront examinées sous plusieurs angles: 1. pédagogiques (responsabilité de cycle, diplôme, cursus...); 2. administratives (Université, UFR, départements, services); 3. scientifiques (responsabilité de laboratoire, direction d'équipe, responsabilité de contrat); 4. autres (valorisation de la discipline, participation à des instances régionales, nationales et internationales).</p>

II - RECRUTEMENT A TITRE " PROFESSIONNEL " :

Les dossiers présentés à titre professionnel ne sont pas toujours nettement identifiés comme tels. La commission n'examinera pas dans ce cadre les dossiers de candidats ayant une thèse en cours. Aux candidats clairement "professionnels" il sera demandé une participation effective à l'enseignement de la psychologie et une activité de recherche dans leur champ professionnel.

III - REMARQUES DE GUILLEVIC CONCERNANT LES DOSSIERS D'ERGONOMIE:

1. Le conseiller du Ministère (en 1992), consulté par Daniellou avait estimé que la commission 16 devait examiner les dossiers de candidats demandant une qualification dans ce secteur. Bastien et Guillevic en ont accepté le principe et demandé une confirmation "officielle" qui ne leur a jamais été notifiée. C'est donc eux qui ont pris la responsabilité d'examiner ces dossiers en leur appliquant les mêmes critères formels qu'aux candidats en Psychologie tout en tenant compte des spécificités de l'ergonomie.

2. La méconnaissance de nos critères et/ou l'insuffisance de certains dossiers ont entraîné la non-qualification de candidats, décision dont une partie de la communauté des ergonomes s'est émue. C'est la raison pour laquelle C. Guillevic a répondu à toutes les demandes de clarification sur nos critères qui lui ont été faites, en souhaitant que les candidats en Ergonomie (et de l'ensemble de leur communauté) prennent bien conscience des exigences posées pour une qualification aux fonctions d'enseignant-chercheur.

3. En ce qui concerne le nouveau CNU, celui-ci examinera toutes les candidatures retenues par les Universités sur les postes publiées en 16° section, dont ceux d'Ergonomie. Siégeant en jury le CNU retiendra pour établir la liste des qualifiés les critères énoncés lors du CNU précédent, sous réserve d'ajustement lors de la session de mai 1996.

4. Les critères pour les candidats ergonomes seront donc les mêmes, au plan formel, que pour les candidats psychologues avec les ajustements suivants (**en gras**):

- Formation initiale en **ergonomie**. A défaut, les travaux de recherche doivent avoir été publiés depuis plusieurs années dans des revues clairement identifiées comme des revues **d'ergonomie**.
- Thèses et HDR: celles-ci devront être clairement identifiées comme des thèses en ergonomie.
- Les autres critères sans changement.

Conséquences: C. Guillevic demandera aux enseignants-chercheurs d'ergonomie en poste (et qui l'ont interrogé sur les critères) de fournir au CNU:

- a) la liste des formations initiales et doctorales en Ergonomie (Maîtrise ou équivalent, DEA, Thèse) habilitées par le MENESR.*
- b) la liste des revues scientifiques en Ergonomie.*
- c) la liste des directeurs habilités à diriger une thèse en Ergonomie. Il est clair que les candidats ayant soutenu une thèse ne répondant pas à cette spécification ne pourront être qualifiés (thèse en Médecine, Biologie, Economie, Sociologie, etc.) par la 16°.*

IV - COMPOSITION DE LA 16EME SECTION DU C.N.U. (PSYCHOLOGIE)

Président : Christian GUILLEVIC

1er Vice-Président: Daniel GAONACH

2ème Vice Président: Marie France AGNOLETTI

Assesseur: Marie Lorraine PRADELLES de la TOUR

MEMBRES DU 1ER COLLEGE	MEMBRES DU 2EME COLLEGE
BEAUCHESNE Hervé	BARROUILLET Pierre
BERNICOT Josie	COLE Pascale
BLANCHET Alain	DUPUY Raymond
BRUCHON-SCHWEITZER Marilou	DURAND Jacques
CARLIER Michèle	FLIELLER André
CORDIER-FAUQUEUX Françoise	GERARD Claire
DECONCHY Jean Pierre	GROSCLAUDE Michèle
FEDIDA Pierre	HAJJAR Violette
GOMBERT Jean Emile	JACOBI Benjamin
GORI Roland	JIMENEZ Manuel
JOULE Robert	LATERRASSE Colette
LAUTREY Jacques	MARTIN Dominique
PEDINIELLI Jean Louis	MASCLET Georges
SPERANDIO Jean-Claude	SIROTA André
TESTU François	THIONVILLE René
TROGNON Alain	VERSACE René

V - CALENDRIER POUR LES QUALIFICATIONS DES PROFESSEURS ET MAITRES DE CONFÉRENCES.

1. Le bureau se réunira entre le **18 et le 30 Mars** pour affecter les dossiers.

2. Qualifications des **Maîtres de Conférences** entre le **6 et le 11 Mai**.

3. Qualifications des **Professeurs**

3.1 - Liste des candidats retenus à l'audition.

Celle-ci sera établie après la session de qualification des Maîtres de Conférences dans la **semaine du 6 au 11 Mai**.

3.2 - Jury audition entre le **20 et le 25 Mai**.

Calendrier des prochaines réunions

La prochaine A.G. de l'A.E.P.U. est fixée au
Samedi 1 Juin 1996 de 9H30 à 13H00
(rue Serpente - Salle 123 de l'Institut de Psychologie)

La prochaine réunion des Correspondants est fixée au
Samedi 29 Juin à 10H00
(rue Serpente - Salle 111 de l'Institut de Psychologie)
Déjeuner commun

A.E.P.U.
Bulletin d'adhésion ou de renouvellement
année 1996

Madame Monsieur (*rayez la mention inutile*)

NOM :

Prénom :

Etablissement :

.....

.....

Statut (Pr, MC, etc...): N° Section CNU :

Spécialité :

Section de rattachement AEPU (2 choix possibles, cochez votre ou vos réponses) :

- Clinique - Pathologie
- Enfant - Education
- Cognitive - Générale - Expé - Physio
- Sociale - Travail

Adresse à laquelle je souhaite recevoir le courrier de l'A.E.P.U.:

.....
.....
.....
.....

O Je joins un chèque de 170 F à l'ordre de l'A.E.P.U (adhésion seule).

O Je joins un chèque de 200 F à l'ordre de l'A.E.P.U (adhésion + "Annuaire des Enseignants de Psychologie des Universités" Ed. 1995)

(l'annuaire est disponible auprès de votre Correspondant Local AEPU)

**Remettez ce coupon et le règlement (libellé à l'ordre de l'A.E.P.U.)
de préférence à votre correspondant local (cf. liste dans ce numéro)**

ou directement au Trésorier:

M. Claude NAVARRO
10, avenue Winston Churchill
31100 Toulouse